DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.

Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.

Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.

Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 52

CONVENTION DE RECUPERATION DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER

En 2017, la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et la Ligue contre le cancer ont signé une convention de partenariat pour la collecte des cartouches d'encre usagées. Celle -ci est arrivée à son terme.

La Ligue contre le cancer, engagée dans la lutte contre la maladie, encourage la collecte des consommables informatiques usagés en conjuguant préservation de l'environnement et lutte contre le cancer à travers des actions. La récupération des consommables informatiques usagés permettra à la Ligue, par leur revente, de dégager des fonds pour la recherche locale et nationale de lutte contre le cancer, des aides aux malades, la prévention, le dépistage...

Les consommables informatiques usagés se retrouvent trop souvent, dans les ordures et sont un élément polluant important de l'environnement. Ces déchets ne peuvent pas être jetés n'importe où et il est nécessaire de réaliser le suivi de leur récupération.

Afin de faire de leurs agents les premiers acteurs de la transition écologique, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole souhaitent continuer à organiser le tri de leurs déchets de consommables informatiques au sein de leurs services. Les précédentes conventions liant la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole avec la Ligue contre le cancer étant un succès, les Parties ont décidé de reconduire leur partenariat.

En 2019, ce partenariat a permis à la Ligue contre le cancer de ramasser 2.2 tonnes de cartouches d'encre usagées sur les sites des deux collectivités.

Sur les 250 sites du Puy-de-Dôme, elle a collecté 12 tonnes soit l'équivalent de 16 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le renouvellement du partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et la Ligue contre le Cancer pour le tri et la récupération des cartouches d'encre usagées au sein de leurs services,

- d'accepter les termes de la convention de partenariat pour une durée de 4 ans avec la Ligue contre le cancer telle qu'annexée,

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 OCT 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Energie,
Construction durable des bâtiments publics, Eau, Gestion des déchets et Economie circulaire,

Rémi CHABRILLAT

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RECUPERATION DE CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES

Entre :

Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, ou son représentant dûment habilités par délibération du Conseil métropolitain en date du 24 septembre 2021

Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole »,

Et :

La Commune de Clermont-Ferrand, sise 10 rue Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI,ou son représentant dûment habilités par délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 2021

Ci-après dénommée la « Ville de Clermont-Ferrand »,

Et :

La Ligue contre le cancer - Comité du Puy-de-Dôme 19 Boulevard Berthelot 63400 Chamalières représentée par son Président Monsieur le Professeur François DEMEOCQ,

Ci-après dénommée la «Ligue contre le cancer »,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Préambule

La Ligue contre le cancer, engagée dans la lutte contre la maladie, encourage la collecte des consommables informatiques usagés en conjuguant préservation de l'environnement et lutte contre le cancer à travers des actions. La récupération des consommables informatiques usagés permettra à la Ligue, par leur revente,de dégager des fonds pour la recherche locale et nationale de lutte contre le cancer, des aides aux malades, la prévention, le dépistage…

Les consommables informatiques usagés se retrouvent trop souvent, dans les ordures et sont un élément polluant important de l'environnement. Ces déchets, actuellement classés en déchets industriels faiblement toxiques ne peuvent être jetés n'importe où et il est nécessaire de réaliser le suivi de leur récupération. Cette dernière se fait selon le bon vouloir des utilisateurs qui remettent gratuitement ces déchets à la Ligue contre le cancer à la personne mandatée à cet effet.

Afin de faire de leurs agents les premiers acteurs de la transition écologique, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole souhaitent continuer à organiser le tri de leurs déchets de consommables informatiques au sein de leurs services. Les précédentes conventions liant la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole avec la Ligue contre le cancer étant un succès, les Parties ont décidé de reconduire leur partenariat.

Article 1 -Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et la Ligue contre le cancer pour la mise en place de la récupération des déchets de consommables informatiques.

Article 2 -Durée du partenariat

Le présent partenariat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de la convention

Article 3 -Définition des déchets de consommables informatiques récupérés

Les produits collectés par la Ligue contre le cancer sont tous les consommables informatiques recyclables et non recyclables produits par les services de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole.

Article 4 -Modalités de récupération de tous les consommables usagés

La collecte des déchets est assurée par les bénévoles mandatés par la Ligue contre le cancer.

La Ligue contre le cancer s'engage à:

- collecter gratuitement tous les déchets mentionnés à l'article 2, dans les différents sites précisés par les Parties (annexes 1 et 2),
- mettre à disposition du point de collecte un carton logoté pour le recyclage des consommables usagés des services de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole,
- respecter les cadences de collecte proposées par la Ligue contre le cancer, soit :
    - pour les services municipaux et métropolitains (annexe 1) : en tant que de besoin
    - pour les écoles publiques clermontoises (annexe 2): 2 fois par an en janvier et en juin.
- informer annuellement ses partenaires du résultat global de cette opération,
- fournir un bordereau de suivi des déchets industriels (BSDI) à la demande.

Article 5 -Modalités de collecte et de stockage par la Ligue

La collecte de tous les consommables usagés sur les sites des collectivités est assurée gratuitement par La Ligue contre le cancer.

La Ligue trie et stocke les consommables non valorisables récupérés sur les sites de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole sur son site de Gerzat. Ces consommables non valorisables ne devront pas atteindre les 500 kg / an. En cas de dépassement, La Ligue contre le cancer en informe les collectivités.

Article 6 - Traitement des consommables non recyclables et modalités financières

Pour la collecte et le retraitement des déchets ultimes sur le site de la Ligue, la demande d'intervention de Véolia sera initiée par la Métropole qui émettra le bon de commande à raison de 2 interventions maximum par an.

La Métropole refacturera pour moitié à la ville de Clermont-Ferrand.

Article 7 -Autorisations obligatoires

La Ligue contre le cancer s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux déchets et à détenir les autorisations nécessaires à la bonne réalisation de l'objet de la convention. La Ligue contre le cancer s'engage à communiquer ces documents aux collectivités sur simple demande et à informer la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole de tous changements dans sa situation au regard de la réglementation relative aux déchets.

Article 8 -Engagement de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole s'engagent à informer dans les plus brefs délais, la Ligue contre le cancer d'un changement relatif à la fréquence de collecte et des points de récupération.

Article 9 -Promotion de la récupération

Les Parties pourront communiquer sur ce partenariat par tous les moyens à leur convenance (articles de presse, réunions, expositions, etc.)

Article 10 -Assurances

La Ligue contre le Cancer exerce les activités mentionnées ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.
La Ligue contre le Cancer s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que ni la responsabilité de Clermont Auvergne Métropole ni celle de la Ville de Clermont-Ferrand ne puisse être recherchée.

Article 11 -Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet, en cas d'accord des parties, d'un avenant à la présente convention

Article 12 -Résiliation

Chacune des parties dispose de la faculté de dénoncer la présente convention à tout moment, sans indemnité de quelque nature que ce soit pour les autres parties. Cette dénonciation sera notifiée aux autres parties par courrier avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux (2) mois à compter de la notification de l'accusé de réception.
Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand et/ou Clermont Auvergne Métropole peuvent résilier unilatéralement la présente convention à tout moment, pour tout motif d'intérêt général ou cas de force majeure, sans indemnité de quelque nature que ce soit pour la Ligue contre le Cancer. La résiliation pour motif d'intérêt général est signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, sans mise en demeure préalable et sans indemnité pour le partenaire.

Article 13 -Litiges

Tout litige intervenant dans l'application de la convention devra faire l'objet d'une recherche de solution amiable. Cependant, faute de solution amiable, tout litige provenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention sera du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Article 14 -Nombre d'exemplaires

La présente convention est établie en autant d'exemplaires que de parties. Chaque partie à la présente convention se voit remettre un exemplaire de celui-ci.

Article 15 -Annexes

Sont annexées à la présente convention et en font partie intégrante, les pièces suivantes :
- Annexe 1 : liste des points de collecte des sites municipaux et métropolitains (hors sites scolaires)
- Annexe 2 : liste des points de collectes des sites scolaires clermontois

Fait en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour Clermont Auvergne métropole	Pour la Ligue contre le cancer
Pour le Maire et par délégation L'Adjoint à l'énergie - Construction durable des bâtiments publics - Eau - Gestion des déchets et économie circulaire	Pour le Président et par délégation La Vice-Présidente en charge du développement durable, de la transition énergétique et écologique	Le Président
Rémi CHABRILLAT	Anne-Marie PICARD	Professeur François DEMEOCQ

Annexe 1 : liste des points de collecte des sites municipaux et métropolitains

Services	Adresses	Téléphone	Sites
Mairie Clermont-Ferrand (Imprimerie)	10 rue Philippe Marcombes 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 64 04 04 73 42 66 20	municipal
Mairie de Montferrand	rue Jules Guesde 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 63 26	municipal
DESSRI 3 ème étage	Centre municipal Allagnat 15 Mail d'Allagnat, 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 13 90	municipal
Direction des animations socioculturelles et de la vie associative (DAVA)	rue Lacépède 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 37 21	municipal
Direction du Patrimoine bâti (DPB)-Maintenance exploitation	9 Boulevard Kennedy 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 68 10	municipal
Direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG)	rue Fléchier 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 68 71	municipal
Maison de la culture	Rue Abbé de l'Epée 63000 Clermont-Ferrand	04 73 17 01 90	municipal
Comité d'action social et culturelles de la Ville de Clermont-Ferrand (CASC)	24 Avenue Raymond Bergougnan 63100 Clermont-Ferrand	04 73 40 86 50	municipal
Parvis de Clermont Auvergne Metropole	64-66 avenue de l'Union Soviétique 63000 Clermont-Ferrand	04 73 98 34 00	métropolitain
Services techniques	97 Avenue du Limousin 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 62 01	métropolitain
Direction du cycle de l'eau (DCE)	58 Boulevard Berthelot 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 62 40	métropolitain
Laboratoire DCE	10 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand	04 73 28 97 87	métropolitain
Centre Gergovia	67 Boulevard François Mitterrand	04 43 76 24 87	métropolitain
Stade nautique Pierre de Coubertin	Place Pierre-de-Coubertin 63000 Clermont-Ferrand	04 63 66 96 40	métropolitain
Pépinière d'entreprises	27 rue Jean Claret, La Pardieu 63000 Clermont-Ferrand	04 73 28 72 72	métropolitain
Hôtel et pépinière d'entreprises Pascalis	10 allée Evariste Gallois, La Pardieu 63000 Clermont-Ferrand	04 73 44 56 00	métropolitain
Médiathèque de Jaude	9 place Louis Aragon 63000 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 00	métropolitain
Médiathèque Hugo Pratt	Rue Pierre Jacquet 63800 Cournon	04 73 98 35 00	métropolitain
Bibliothèque Alain Rey	13 rue de l'horloge 63430 Pont-du-Château	04 73 98 35 63	métropolitain
Médiathèque Jacques Prévert	Parc de la Mairie 63370 Lempdes	04 73 98 35 83	métropolitain
Médiathèque Aimé Césaire	81, rue des jonquilles 63112 Blanzat	04 63 66 95 70	métropolitain
Médiathèque Croix-de-Neyrat	Place Alexandre Viallate 63100 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 20	métropolitain
Bibliothèque du Patrimoine	17 rue Bardoux 63100 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 62	métropolitain
Stade Gabriel Montpied	rue Robert Lemoy 63100 Clermont-Ferrand	04 73 98 36 81	métropolitain

Annexe 2 : liste des points de collectes des sites scolaires clermontois

Ecoles	lieu de ramassage	Adresse (Clermont-Ferrand)
Philippe ARBOS	élémentaire	50, rue des Hauts- de-Chanturgue
Albert BAYET	élémentaire	13-15, rue Victor Basch
Albert BAYET	maternelle	13-15, rue Victor Basch
Paul BERT	élémentaire	7, rue de la Pradelle
Paul BERT	maternelle	11, rue de l'Oradou
Aristide BRIAND	élémentaire	6,rue Saint-Simon
Ferdinand BUISSON	élémentaire	2, rue Courbet
Jean BUTEZ	élémentaire	19, rue Champfleuri
CHANTERANNE	élémentaire	131, rue Champfleuri
Pierre et Marie CURIE	élémentaire	178, rue Abbé Prévost
Alphonse DAUDET	élémentaire	16 bis, rue du Torpilleur Sirocco
DIDEROT	élémentaire	10, rue Diderot
Victor DURUY	élémentaire	30, rue Pierre-le-Vénérable
Victor DURUY	maternelle	10, rue de Châteaudun
Jules FERRY	élémentaire	6, boulevard Trudaine
Anatole FRANCE	élémentaire	154, rue Anatole France
Edouard HERRIOT	élémentaire	26, rue Albert Thomas
Victor HUGO	élémentaire	51, rue de la Fontaine-du-Bac
Jean JAURES	élémentaire	14, rue Albert-Mallet
Jean de LA FONTAINE	élémentaire	24,rue de la Grande Combaude
LA PRADELLE	maternelle	60, rue de la Cartoucherie, allée du Côteau
Jean MACE	élémentaire	14, rue Berteaux
Pierre MENDES-FRANCE	élémentaire	5, rue du Creux-de-Lachaux
MERCOEUR	élémentaire	98, rue du Var
Daniel FOUSSON	maternelle	rue Adrien Mabrut
Jules MICHELET	élémentaire	8, rue Antoine Bellet
Jules MICHELET	maternelle	58 bis, rue Jules Michelet
Jean MOULIN	élémentaire	195, rue de la Pradelle
Charles PERRAULT	élémentaire	4 ter, rue du Pré-Juge
Nestor PERRET	élémentaire	1, rue Rameau
Edgar QUINET	élémentaire	2, Place Maréchal-Fayolle
Jean-Philippe RAMEAU	maternelle	20 bis, avenue Bergougnan
Romain ROLLAND	élémentaire	33, rue du Château-des-Vergnes
George SAND	élémentaire	71, rue de Neyrat
Jules VALLES	élémentaire	24, rue du Solayer
Jules VERNE	élémentaire	1 bis, rue d'Aulteribe
Jean ZAY	élémentaire	73, avenue du Limousin